

**OBJET MAISON DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

---

**ASSURER L'INSERTION DES JEUNES DANS LA CITE**

L'économie sociale et solidaire se positionne plus que jamais comme un des moyens d'amortir la crise qui secoue nos sociétés depuis quelques années.

Sur des petits territoires comme le nôtre, cette situation est amplifiée par l'exclusion d'une grande partie de la population de toute ambition d'une insertion professionnelle naturelle.

Sur le plan national en particulier, l'approche par l'économie sociale et solidaire a eu des conséquences favorables sur le maintien de certaines activités et le développement de nouvelles en intégrant notamment des valeurs de solidarité.

Bâtie sur des valeurs de partage, l'économie sociale et solidaire est une économie de proximité, au service d'un autre mode de développement, qui crée du lien social et répond à des besoins non couverts sur le territoire.

La Ville de Saint-Denis soutient le développement de l'ESS, notamment en accompagnant cette initiative. Elle s'inscrit donc, plus que jamais, dans cette forme d'économie avec pour objectifs de développer :

- un espace d'échanges et d'initiatives en accompagnant les porteurs de projets,
- un espace d'innovation sociale par une meilleure prise en compte des réalités locales et des capacités des uns et des autres à valoriser les ressources disponibles.

La Ville de Saint-Denis souhaite par conséquent, se doter d'un outil d'appui et de développement qui permette l'émergence et la création de projets d'économie sociale et solidaire.

Dans ce cadre, elle a décidé d'expérimenter la mise en place d'une Maison de l'Economie Sociale et Solidaire (MESS).

La Ville entend faire de cette structure une véritable plateforme de rencontres entre les différents acteurs institutionnels dans une perspective de capitalisation des moyens en conseil et en financement.

L'Association Locale d'Insertion par l'Economique (ALIE) a été chargée de l'animation de ce nouvel outil qui se veut être définitivement tourné vers la population et à l'écoute permanente de cette dernière. La MESS sera donc un dispositif qui s'inscrit dans un département de l'ALIE dédié au développement de l'économie sociale et solidaire sur Saint-Denis. Il sera situé dans un local situé 107, rue Juliette Dodu qui sera accessible aux partenaires et aux porteurs de projets engagés dans une économie sociale et solidaire.

**Rapport n° 13/5-10**

En conséquence, je vous demande de m'autoriser :

- à mettre en place une Maison de l'Economie Sociale et Solidaire sur la commune de Saint-Denis,
- à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20131026-13510-1a-DE  
Date de réception préfecture : 05/11/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
04/11/2013



Gilbert ANNETTE

OBJET MAISON DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 13/5-10 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jacques LOWINSKY, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, Solidarités, Economie Marchande/ Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DE VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Autorise le Maire à mettre en place sur la commune de Saint-Denis, une Maison de l'Economie Sociale et Solidaire, outil d'appui et de développement qui permette l'émergence et la création de projets d'économie sociale et solidaire.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20131026-13510-1b-DE  
Date de réception préfecture : 05/11/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
04/11/2013



Gilbert ANNETTE